



Point sur les finances de la commune au 01/07/2025

Nous avons 2 prêts en cours :

* Prêt pour la réhabilitation de la mairie et du logement situé à l'étage : reste à payer 29.670 euros (fin du crédit en octobre 2028).

* Prêt pour le gîte communal des Arcis : reste à payer 55.250 euros (fin du crédit en 2035)

La situation de la commune est saine (plus de 50.000 euros de fonds de roulement en juillet).

Gestion du gîte communal des Arcis

Devant les difficultés de trouver une personne pour effectuer le ménage entre chaque rotation et le faible rapport des réservations touristiques, le conseil municipal a décidé de passer à une location à l'année. La gestion locative a été confiée à un professionnel : la régie Romeyer au Puy en Velay.



Taux d'imposition

Cette année les taux d'imposition n'ont pas augmenté.



Travaux communaux réalisés

* Rénovation du toit de la sacristie et d'une cale d'une des cloches : coût 9.022 euros HT subventionnés à hauteur de 65% par le département et la région.

* Renforcement de l'entourage des poubelles.

Fondation du patrimoine

La commune a sollicité la Fondation du Patrimoine afin d'obtenir son aide pour la restauration des vitraux (tous abîmés) et de la porte de l'église en piteux état. Coût de l'opération : 14.990 euros HT subventionnés à hauteur de 35% par le Département et la Communauté de Communes.

Une cagnotte en ligne devrait être lancée dans les prochaines semaines afin de ne laisser aucun reste à charge pour la commune.



Gestion de la crue du 17 octobre 2024

Un grand merci à toute la population qui est venue récupérer du bois en bordure de Loire, cela nous a aidés à réduire la facture des travaux.

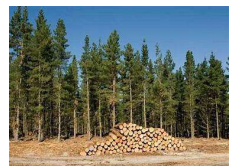
Nous avons géré les embâcles, reste à traiter l'érosion de la berge côté rive gauche (habitations). Les travaux seront financés par l'Etat et la Communauté de Communes. Les études sont en cours.

Foncier

Une enquête publique s'est déroulée au Leyris du 10 au 25 juin 2025. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable pour la cession de 2 portions d'un chemin rural au profit des familles Cambe et Petit.

Gestion des forêts

La Communauté de Communes a adhéré à l'association « Communes Forestières de Haute-Loire » ce qui nous donne accès à des conseils juridiques. 3 forestiers interviennent actuellement ou vont intervenir dans le massif au-dessus des Hermes pour quelques coupes rases chez des particuliers mais surtout des éclaircissements. A chaque fois nous leur imposons un état des lieux des chemins, en début et en fin de chantier.



Biens sans maître

La commune a engagé une procédure pour récupérer un bois réputé 'bien sans maître'. Ces biens sont attribués soit à l'Etat soit aux communes si elles en font la demande. Nous devrions poursuivre cette procédure.

Encombrants



Cette année la Communauté de Communes a décidé, pour des raisons financières, de ne mettre qu'une seule benne destinée aux encombrants (pas de ferraille). Elle sera déposée le mercredi 03 septembre aux Arcis en bordure de la RD54 de 9h à 16h.

Panneaux touristiques

Deux panneaux « touristiques » financés par la communauté de communes ont été installés, l'un à hauteur de l'église sur le GR3 et l'autre aux Hermes.



Chats errants



A ce jour, 8 chats ont été stérilisés gratuitement grâce à l'intervention de la fondation Brigitte Bardot



Cérémonie du 11 novembre

Cette année la cérémonie se déroulera à Lafarre

Eau SIAEP de Montplaisir

- Le diagnostic du réseau d'eau est terminé. Il reste la pose de 3 compteurs sectoriels qui permettront de mieux gérer les fuites éventuelles.
- 2 compteurs seront posés sur les cannes des agriculteurs des Arcis et de Vielprat ; Cela nous permettra de déduire cette eau à l'agence de l'eau car le Syndicat paye une taxe sur cette eau.
- Le Syndicat des Eaux a pris la décision, à la majorité, de rester indépendant par rapport à la compétence de l'eau.
- Nous avons fait un emprunt de 18.000 euros sans subvention car cela nous demandait d'augmenter notre tarif de l'eau selon un barème imposé (+1,50 euros).
- Qualité de l'eau : les analyses effectuées sont conformes aux normes sanitaires.



Projets d'ici la fin du mandat

- Recensement des chemins ruraux avec enquête publique (lancement de la procédure au conseil d'octobre).
- Sélection des entreprises pour la rénovation du bâtiment des Arcis (coût prévisionnel de 90.000 euros subventionnés à hauteur de 66.000 euros). Commencement des travaux fin 2025/début 2026.
- Aménagement d'un parking aux Arcis, reprise d'un mur de soutènement et agrandissement d'une aire de retournement aux Leyris (coût 24.780 euros subventionnés à hauteur de 50%).
- Projet d'un columbarium et d'un caveau communal.
- Transformation des anciens WC sur la place de la mairie en abri.

Subvention



Dans le cadre du CAP 43 nous avons en attente une subvention départementale de 20.000 euros pour des investissements.

Rappel : Illiwap et site internet



Illiwap est l'application de référence sur le territoire français. Elle permet d'informer et d'alerter au quotidien sur tous les événements de la commune, tous les porteurs de l'application grâce aux messages géolocalisés et de communiquer en temps réel grâce à l'envoi de notifications.

Notre site internet crée et géré par Ghyslaine Perrat, qui l'agrément et le met régulièrement à jour. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : <https://mairievielprat.wixsite.com:website>



L'équipe municipale

